

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY
RUE DU CHÂTEAU 4 - C.P. 75
1804 CORSIER-SUR-VEVEY

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Préavis municipal no 14/2021

Placement de capitaux, demande d'autorisation générale, législature 2021-2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

L'article 44, chiffre 2, chapitre III de la loi sur les communes du 28 février 1956, énumère *les placements de capitaux que la municipalité peut faire sans autorisation spéciale de son conseil*.

Cet article précise, sous lettre j, que *la municipalité doit déposer les disponibilités de la commune auprès de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), ou auprès d'un autre établissement agréé par le conseil communal*.

En vertu de cette dernière disposition, la Municipalité demande une autorisation générale au Conseil dans le but de pouvoir apprécier une offre plus large pour la gestion des biens communaux.

Dès lors, la Municipalité vous propose de lui accorder une autorisation générale de placer des capitaux auprès des établissements représentés à Vevey, faisant partie de l'Union des banques cantonales suisses et des Grandes banques suisses, ainsi qu'à Corsier, auprès de la banque Raiffeisen.

La Municipalité relève qu'elle effectue déjà des placements auprès d'autres établissements que la BCV, notamment la banque Raiffeisen de Corsier, conformément à l'autorisation existante.

Conclusion

En conclusion, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis
 - ouï le rapport de la Commission désignée pour rapporter sur cet objet

déicide

- d'accorder à la Municipalité une autorisation générale d'effectuer des placements de capitaux auprès des établissements représentés à Vevey, faisant partie de l'Union des banques cantonales suisses et des Grandes banques suisses, ainsi qu'à Corsier, auprès de la banque Raiffeisen.

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

A. Rouge B. Demierre